

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 259

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 2
(*Annexe A*)

À la dernière phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« sur les »,

les mots :

« à la charge des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.